

---

Gérard Lizard, Directeur EA7270, UBFC / Inserm

Dijon, 20 septembre 2017

Suite aux entretiens téléphoniques et à l'échange des mails avec Christian Beyer (Chargé de mission risques biologiques Délégation Régionale Inserm Est), nos locaux (L2) sont aux normes pour manipuler du sang humain.

Il faut que les personnes soient considérées aptes à manipuler du matériel humain (sang, tissus ...) par un médecin (médecine préventive pour les étudiants ou médecine du travail pour les salariés). S'il s'agit de sang qualifié par l'EFS, la vaccination Hépatite B peut ne pas être demandée mais la décision reste de la responsabilité du médecin.

Cordialement

Gérard Lizard

PS : Informations également transmises par mail à Pascale Bouchot, Ingénieure Hygiène et Sécurité de l'Université Bourgogne, le 15 septembre 2017.